



## Remboursement auprès d'éducatel

Par **Yuna2**, le **19/08/2016** à **15:23**

Bonjour, j'ai fais une formation chez éducatel (assistante vétérinaire), pour des raisons de santé je n'ai pas pu continué et j'ai expliqué ma situation à une conseillère qui m'a dit de revenir vers elle le 1<sup>er</sup> août, je l'ai fais je n'ai eu aucune réponse de sa part, elle devait prolonger mon contrat de 6 mois. J'ai appelé aujourd'hui éducatel, j'ai expliqué à une dame la situation et j'avais l'impression qu'elle se fichait de moi. Je lui ai dis que j'ai eu aucune réponse depuis le 1<sup>er</sup> août, elle m'a dit ( je sais qu'on est pas beaucoup mais on répond toujours par mail). Du coup pour raison de santé j'ai pas pu continué ma formation et j'aimerais un remboursement mais apparemment ce n'est pas possible.

Par **morobar**, le **19/08/2016** à **17:10**

Bjr,

En matière de remboursement, ce que vous allez obtenir c'est une demande de règlement portant sur la totalité de la formation contractée.

Par **Yuna2**, le **19/08/2016** à **17:21**

Ils ne veulent pas la faire, ils suppriment les messages et disent qu'ils ont rien reçu, je suis gravement malade j'ai expliqué ma situation mais rien à faire avec eux.

Par **morobar**, le **19/08/2016** à **18:33**

La maladie n'est un motif d'annulation que si elle conduit à ne plus pouvoir exercer la profession visée.

Ainsi une allergie ou incapacité physique qui empêcherait d'exercer ultérieurement la profession en question.